



## INFORUP

Semaine du 28 janvier au 1 février 2019

### **LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE POURSUIVENT LEURS TRAVAUX SUR LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, S'AGISSANT NOTAMMENT DE LA RÉSERVE AGRICOLE, DE L'ARCHITECTURE VERTE ET DU BUDGET DU FEADER :**

Les ministres de l'agriculture des Etats membres de l'UE se sont réunis au sein du Conseil, lundi 28 janvier, pour discuter des textes de la Politique agricole commune (PAC) post-2020. Les pays se sont montrés divisés sur la nouvelle « réserve agricole » pour la période 2021-2027. La Commission européenne propose de reporter les montants inutilisés de la réserve de crise actuelle, à partir de 2020, pour constituer la nouvelle réserve à hauteur d'au moins 400 millions d'euros en 2021. Si certaines délégations nationales (France, Allemagne, Espagne, Portugal, scandinaves notamment) soutiennent la proposition de la Commission, d'autres Etats (Italie, Pologne, Hongrie notamment) préfèrent que les montants non-utilisés de 2020 soient remboursés aux agriculteurs, comme prévu dans les règles actuelles. Cette réserve agricole étant dimensionnée pour faire face à des crises d'envergure continentale, EURODOM poursuit ses sensibilisations pour que les agriculteurs des RUP n'aient pas à l'abonder, ou pour qu'ils soient rendus effectivement éligibles à ces crédits. Par ailleurs, la Commission a présenté un nouveau document pour clarifier l'architecture écologique proposée pour la future PAC – conditionnalité renforcée, paiement direct vert volontaire et mesures agroenvironnementales du second pilier. Suite aux sensibilisations d'EURODOM, les RUP ont été exclues des mesures de verdissement de la conditionnalité des aides, à ce stade des négociations. Qui plus est, une dizaine de pays, majoritairement d'Europe centrale et orientale, ont cosigné un document plaidant en faveur du maintien au niveau actuel du financement du développement rural (FEADER) après 2020 ; lors des débats, la France, l'Allemagne et l'Espagne ont également protesté contre ces coupes dans le second pilier.

## **LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPÉEN EST DIVISÉE SUR LES TEXTES DE LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :**

Les eurodéputés de la commission de l'agriculture du Parlement européen se sont montrés divisés sur de nombreux sujets, mardi 29 janvier, à l'occasion des débats sur les milliers d'amendements déposés dans les trois propositions de règlement de la Politique agricole commune (PAC) post-2020. Tout d'abord, il n'y a pas d'accord sur la définition des « véritables agriculteurs », même si un compromis semblerait possible sur les définitions de « jeunes agriculteurs » et des « nouveaux arrivants dans le secteur agricole » selon Esther Herranz García (espagnole du groupe de centre-droit PPE), qui est rapporteure sur la proposition de règlement relative aux nouveaux plans stratégiques de la PAC. De plus, une cinquantaine d'amendements ont été déposés sur les dispositions encadrant la réserve de crise, dans le rapport d'Ulrike Müller (allemande du groupe libéral ADLE) s'agissant de la proposition de règlement « horizontal » relatif au financement, à la gestion et au suivi de la future PAC. EURODOM poursuit ses sensibilisations pour s'assurer que les enjeux des RUP, y compris le maintien de l'enveloppe POSEI et l'augmentation du plafond du RSA, continueront d'être pris en compte dans la suite des négociations.

## **L'UNION EUROPÉENNE CONTINUE DE NÉGOCIER DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE :**

Conformément à la stratégie globale de l'Union européenne, de nouveaux accords commerciaux sont en cours de négociation et pourraient se conclure avant la fin de l'année. En début de semaine, le président de la Commission européenne Jean-Claude JUNCKER a reçu le Premier ministre néo-zélandais Mme Jacinda ARDERN pour s'accorder sur les prochaines étapes qui devraient permettre de sceller rapidement un accord de libre-échange. Trois rounds de négociations sont prévus jusqu'à juillet et les offres d'accès au marché européen devraient être publiées dès février, a annoncé le commissaire à l'Agriculture Phil HOGAN. Au-delà des enjeux sur les produits agricoles, dont en particulier la viande ovine et bovine et les produits laitiers, les deux parties ont insisté sur l'importance qu'ils comptent accorder à la coopération en matière de lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, la Présidence roumaine du Conseil, à travers son représentant Stefan-Radu OPREA, a annoncé avoir pour objectif de parvenir à une signature des accords de libre-échange et de protection des investissements avec le Vietnam « au cours de (sa) présidence », donc avant juillet. Parallèlement, les pourparlers avec les Etats-Unis continuent de faire débat au sein des députés européens. Comme évoqué dans le dernier INFORUP, la Commissaire européenne au Commerce Cecilia MALMSTRÖM a défendu mercredi 30 janvier devant le Parlement réuni en plénière à Bruxelles deux mandats de négociation avec les Etats-Unis, portant respectivement sur les produits industriels et sur l'évaluation de la conformité, l'agriculture devant rester en dehors des négociations. La plénière a été l'occasion pour un éventail assez large de députés d'exprimer leurs doutes sur la possibilité de parvenir à construire un programme de

négociation qui arrive à satisfaire les deux parties. Ils sont en effet convaincus que le Président américain va continuer à faire pression sur les produits agricoles. Au-delà de la question agricole ont été pointées l'absence de référence à l'Accord de Paris sur le changement climatique ainsi que les conditions dans lesquelles se tiennent ces discussions, avec le maintien des tarifs américains illégitimes sur l'acier et l'aluminium et le blocage de la nomination de juges à l'organe d'appel de l'OMC par M. TRUMP. Cependant, les conservateurs et libéraux soutiennent la démarche de la Commission européenne considérant que l'important est de « poursuivre le dialogue » pour éviter l'escalade de la guerre commerciale.

## **VOEUX DE LA MINISTRE DES OUTRE-MER ET LANCEMENT DU VOILET ULTRAMARIN DU GRAND DÉBAT NATIONAL :**

A l'occasion des vœux de la FEDOM le 29 janvier, la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, a insisté sur le « *pouvoir d'achat* », qui « *mérite une réponse forte adaptée aux enjeux de chaque territoire* », quelques semaines après le mouvement des « gilets jaunes ». Elle a également rappelé avoir proposé que des citoyens réunionnais soient tirés au sort pour participer à l'Observatoire des prix, des marges et des revenus. La ministre a demandé à l'Autorité de la concurrence de rendre un avis sur « *le fonctionnement des marchés d'importation et de distribution des produits de grande consommation en Outre-mer* ». Cet avis sera rendu « *au premier trimestre 2019* ». Selon elle, la politique de lutte contre la vie chère en Outre-mer doit être « *une priorité nationale* ». Un délégué interministériel à la concurrence, Francis Amand, a été nommé pour se rendre dans chacun des territoires. En matière d'emploi, Annick Girardin a souligné qu'il ne pouvait plus y avoir d'aides économiques pour les entreprises « *sans contrepartie* ». Elle a rappelé avoir demandé la mise en place à La Réunion d'un « *compteur emploi* » pour rendre compte « *en toute transparence* » des emplois créés. La ministre a également promis une réflexion sur l'octroi de mer et un « *travail en profondeur sur les délais de paiement* », jugés trop handicapants pour les petites entreprises, qui attendent parfois plusieurs mois le paiement des factures des collectivités. Par ailleurs, le Président de la République a reçu ce vendredi après-midi les maires d'Outre-mer à l'Élysée ainsi que les Présidents d'exécutifs régionaux, les préfets et les parlementaires d'Outre-mer, pour échanger avec eux à l'occasion du grand débat national. Dans un communiqué hier soir, l'Élysée souligne que cette rencontre « *s'inscrit dans la dynamique des Assises des outre-mer* » qui se sont tenues d'octobre 2017 à mai 2018, réunissant 25 000 participants ultramarins. Le service de presse présidentiel rappelle également qu'Annick Girardin sera de retour à La Réunion au mois de mars 2019, conformément à ses engagements, « *pour faire un point d'avancement* ». Le rendez-vous élyséen débutera par un déjeuner en présence également de la ministre des Outre-mer. Pour la rencontre d'aujourd'hui à l'Élysée, Sébastien Lecornu, ministre chargé des Collectivités Territoriales et Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire sont chargés de co-animer les débats, axés autour de deux thèmes : la vie chère et l'emploi.

## **LE PARLEMENT EUROPÉEN ADAPTE DEUX ACTES LÉGISLATIFS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE POUR ASSURER LA SECURITÉ ET LA CONTINUITÉ DU SOUTIEN AUX AGRICULTEURS EUROPÉENS AU COURS DES ANNÉES 2019 ET 2020 :**

Afin que les agriculteurs européens ne soient pas impactés par la transition entre les cadres financiers pluriannuels 2014-2020 et 2021-2027, le Parlement européen a approuvé jeudi 31 janvier la proposition de Règlement concernant les paiements directs et le soutien au développement rural pour les années 2019 et 2020. En raison du chevauchement sur les deux programmes, les dépenses de 2020 étant effectuées au cours de l'année 2021, il était nécessaire de garantir le maintien des dispositions relatives aux paiements directs pour cette période. Pour cela, ce nouveau Règlement conserve la possibilité d'un transfert entre les piliers de la PAC pour l'année civile 2020, dans les mêmes conditions qu'actuellement. En ce qui concerne le développement rural, le Règlement prévoit la possibilité pour les Etats membres de modifier le calendrier de dégressivité pour la suppression des paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles autres que les zones de montagne.

## **LE PARLEMENT EUROPÉEN S'OPPOSE A L'AUTORISATION DE VARIÉTÉS D'OGM RESISTANT AU GLYPHOSATE, DANS UN CONTEXTE DE RENFORCEMENT DES PROCÉDURES D'AUTORISATION DE L'UNION POUR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES :**

Jeudi 31 janvier, le Parlement européen a opposé son veto à l'autorisation par la Commission de mise sur le marché ou de renouvellement de l'autorisation de quatre variétés d'organismes génétiquement modifiés (une variété de coton, deux de maïs, une de colza) destinées à l'alimentation humaine ou animale. Dans le cadre de l'examen au titre du règlement 1829/2003, le Parlement européen a considéré que l'évaluation favorable de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) présentait des lacunes et qu'il existait en réalité des risques pour la santé et pour l'environnement en raison de la résistance de ces OGM à l'herbicide glyphosate et au glufosinate, lequel est désormais interdit dans l'UE, ou encore à cause de la production d'une toxine Bt. En résumé, le Parlement européen s'est opposé au renouvellement de l'autorisation colza Ms8, Rf3 et Ms8 x Rf3, au maïs 5307 et maïs MON 874Ø3-1 de Monsanto, et au coton GHB614 × LLCotton25 × MON 15985. Mercredi 16 janvier, le Parlement européen votait en séance plénière sur le rapport d'initiative de la commission spéciale sur la procédure d'autorisation des pesticides de l'Union (COM PEST). Le rapport d'initiative, c'est-à-dire sans portée législative, du Parlement européen, a été rédigé par les rapporteurs Norbert LINS (PPE, Allemagne) et Bart STAES (Verts/ALE, Belgique). Le rapport vise à recenser les domaines qui peuvent encore être améliorés en ce qui concerne la procédure d'autorisation de l'Union pour les produits phytosanitaires, en formulant les recommandations jugées nécessaires pour

assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine, animale et de l'environnement. S'agissant des régions ultrapériphériques, le rapport rappelle que « *que les cultures et les conditions pédoclimatiques au sein des États membres, et notamment dans les régions ultrapériphériques de l'Union européenne, sont très diverses et spécifiques; [le Parlement européen] demande la prise en compte de ces diversités dans les processus d'autorisation;* ». Le Parlement s'est également prononcé sur les importations en provenance des pays-tiers, considérant que « *de nombreux produits agricoles de pays tiers présentent un niveau de protection de la santé humaine et animale et de l'environnement inférieur au regard de l'autorisation et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques; qu'il convient de veiller à ce que le niveau de protection établi par l'Union ne soit pas mis à mal par les importations de produits agricoles en provenance de pays tiers* ». Le Parlement européen invite ainsi la Commission et les États membres à garantir des contrôles efficaces des produits agricoles importés en vue d'assurer un niveau élevé de protection et des conditions de concurrence équitables pour la production européenne de denrées alimentaires. Le groupe GUE/NGL, très minoritaire au Parlement, avait déposé un amendement de plénière proposant d'abaisser au niveau le plus strict les limites maximales de résidus (LMR) de chlordécone dans les Antilles pour les produits végétaux et animaux. Cet amendement a été rejeté.

## **ADOPTION PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN DU RAPPORT DÉPOSÉ PAR M. PONGA POUR LE RENFORCEMENT DU BUDGET DÉDIÉ AUX PTOM POUR LA PÉRIODE 2021-2027** : Jeudi 31 janvier 2019, le Parlement européen, réuni en assemblée plénière, a

adopté le rapport déposé par M. Ponga (PPE, France) qui réclame une augmentation du budget prévu dans la Décision relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer (DAO) de 500 à 669 millions d'euros (prix courants). Cette augmentation vise à ajuster l'enveloppe budgétaire destinée aux PTOM néerlandais et français par rapport aux fonds alloués pour le Groenland. Ainsi, le Parlement européen a décidé de supprimer 225 millions d'euros prévus par la Commission européenne pour le Groenland et a ventilé les budgets entre les PTOM. Les députés prévoient 10,75% du budget pour la Nouvelle-Calédonie, 10,85% pour la Polynésie française, 7,5% pour Saint-Pierre et Miquelon, 5,5% pour Wallis-et-Futuna, 2% pour Saint-Barthélemy, et 0,4% pour les Terres australes et antarctiques françaises. Ce vote du projet porté par M. Ponga témoigne aussi du renforcement de la prise en compte par l'UE des spécificités territoriales des PTOM. A cet égard, un paragraphe a été introduit par les députés pour que la Commission garantisse un accès aux PTOM à l'ensemble des programmes et des instruments de coopération de l'UE. Par ailleurs, le Parlement européen demande à la Commission européenne d'assurer une plus grande transparence pour les appels à propositions lancés dans le cadre des différents programmes de l'UE, grâce à la création d'un portail numérique dédié aux PTOM. Ce rapport intervient alors qu'en juin dernier, la Commission européenne avait élaboré un budget dédié au voisinage et au développement pour le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027, à hauteur de 123 milliards

d'euros. Cette décision prévoyait une nouvelle Décision d'association d'Outre-mer-DAO et prenait en compte la réduction considérable du nombre de PTOM à cause de la sortie du Royaume-Uni de l'UE, de 25 à 13. La décision intègre justement le Groenland, qui a fait l'objet par le passé d'un budget séparé. Cependant, le Parlement européen ne dispose que d'un rôle consultatif s'agissant des DAO, conformément à l'article 207 TFUE.

## AGENDA DE LA SEMAINE DU 4 AU 8 FEVRIER 2019

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
<b>Lundi</b> <b>04/02</b>	<b>Commission du commerce international (INTA) :</b> Recommandations pour l'ouverture des négociations UE/ USA			
<b>Mardi</b> <b>05/02</b>				
<b>Mercredi</b> <b>06/02</b>				
<b>Jeudi</b> <b>07/02</b>		Journée d'information sur les programmes de promotion		
<b>Vendredi</b> <b>08/02</b>				